

Document d'information

à destination
des **kiteboarders**
et
des **autres usagers**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

CONSEILS AUX PRATIQUANTS



Le kiteboard est un sport à sensation mais très technique. Il faut y être formé pour le pratiquer en sécurité. Il nécessite la double maîtrise de la navigation et de l'aérogologie. N'apprenez pas seul, adressez-vous à un club ou une école de kiteboard.

Vérifiez que vous disposez d'une assurance couvrant votre responsabilité civile pour la pratique du kiteboard et de garanties suffisantes pour les risques d'accident corporel personnel (sans tiers responsable).

Pratiquez accompagnés

- Pratiquez si possible en présence d'une personne qui pourra prévenir les secours et vous assister au décollage et à l'atterrissage de votre aile. À défaut prévenez une personne de votre entourage de cette navigation et des horaires prévus.
- Il est préférable que vous pratiquiez en club pour bénéficier d'aides et de conseils.

Adaptez l'aire de montage, de décollage et d'atterrissage des ailes

- Choisissez une aire de décollage et d'atterrissage suffisamment dégagée d'obstacles sous le vent et d'éléments perturbant l'écoulement de l'air.
- Maintenez une zone de sécurité libre sous le vent adaptée aux conditions météorologiques, une distance supérieure à deux longueurs de ligne est un bon repère par vent soutenu.
- Respectez les autres utilisateurs de la plage et les zones attribuées, rangez vos lignes et sécurisez vos ailes en cas d'inactivité.

Respectez les zones et les règles de navigation

- Le kiteboard se pratique de jour jusqu'à deux milles d'un abri.
- La zone des 300 mètres est une zone de partage d'usage. Le kiteboarder doit faire preuve de prudence, exercer une veille attentive et respecter le balisage. Le Maire peut y limiter la vitesse ou l'accès.
- La pratique du kiteboard est interdite dans les zones de baignade et les ports.
- En cas de croisement ou de dépassement, le kiteboarder sous le vent abaisse sa voile et le pratiquant au vent lève son aile de traction s'il le peut sans abattre.
- Soyez vigilant à proximité des voiliers dont la mâture représente un obstacle aérien
- Manœuvrez sans délai pour prévenir les collisions, y compris vis-à-vis des navires motorisés qui apprécient difficilement votre vitesse et votre allure.
- Avant tout saut ou tout changement de direction, vérifiez l'espace disponible et signalez votre intention.
- N'encombrez pas la zone de mise à l'eau par votre navigation.

Respectez le public

- Mettez en garde les spectateurs de la puissance de l'aile, de ses lignes et du danger potentiel à rester sous le vent des pratiquants.
- Apprenez avec diplomatie aux spectateurs la conduite à tenir si vous désirez profiter de leur aide (ne pas toucher aux lignes, saisie et tenue de l'aile en position neutre, codes et signes pour le décollage ou l'atterrissage...)

Informez-vous des conditions de navigation et de leur évolution

- Renseignez-vous sur les possibilités de navigation (mairie, port, club, école, panneaux en bord de zone,...)
- Renseignez-vous sur les prévisions météorologiques locales et leurs évolutions. Adaptez votre navigation et le choix de votre matériel en conséquence.
- Naviguez avec une orientation de vent qui vous permettra le retour au point de départ, ou sur une zone du rivage où l'atterrissage est possible sans danger et prévu avant la navigation.

Choisissez un matériel et des équipements de sécurité adaptés

- Ayez un matériel en adéquation avec vos compétences, ne vous surestimez pas.
- Il est impératif de disposer d'un système efficace de réduction instantanée de la traction, tout en empêchant la perte de l'aile (leash d'aile).
- Révisez systématiquement avant chaque décollage vos systèmes de sécurité dont la procédure en 3 étapes : bordé-choqué, déclenchement du largueur, libération du leash d'aile.

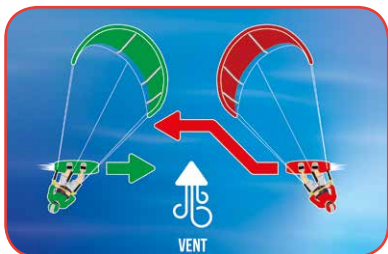
- Au-delà de 300 mètres de la côte, le port d'un équipement individuel de flottabilité (gilet) de 50 newtons ou d'une combinaison apportant une flottabilité positive et isolation thermique est obligatoire. Vous devez disposer d'un moyen de repérage lumineux étanche, flottant et d'une autonomie d'au moins 6 heures (cyalumes autorisés).
- Le port d'un casque est indispensable en cas d'utilisation d'un leash de planche,
- Equipez-vous d'un coupe-ligne ou couteau accessible instantanément et révissez son utilisation.
- Marquez votre matériel avec une information permettant d'identifier et joindre le propriétaire (ex : coordonnées téléphoniques). Prévenez les CROSS en composant le 196 si vous avez abandonné votre matériel en mer. Ces précautions permettront d'éviter des recherches inutiles si votre matériel est retrouvé ou de les orienter plus efficacement en cas de détresse avérée.



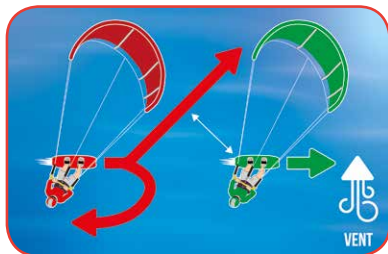
CONSEILS AU PUBLIC

- Observez les pratiquants en restant derrière eux, du côté du vent, c'est-à-dire en voyant le pratiquant plus proche que son aile.
- Ne traversez ni les zones de montage et décollage des ailes, ni la zone de mise à l'eau, vous risquez de vous blesser avec les ailes ou les lignes.
- Ne cherchez pas à récupérer une aile qui aurait échappé à son pilote en la saisissant par les lignes ou la barre de pilotage.

RÈGLES DE PRIORITÉS



- Le vent vient de la gauche de ma trajectoire je suis bâbord amures donc je laisse la priorité et je dois m'écarter



- Je rattrape donc je laisse la priorité et je dois m'écarter



- Quand je croise sous le vent je baisse mon aile et je dois rester à l'écart.



- Si je rentre à la plage je laisse celui qui sort se mettre à l'eau, si je navigue au bord je dois rester à l'écart des sortants et rentrants.

ATTITUDES



- Je conserve une zone libre sous mon vent. J'ai une observation panoramique avant de changer de trajectoire ou de sauter.



- Je dois m'écarter de celui qui surfe ou généralement qui est moins manœuvrant.

PRINCIPAUX SIGNES DE COMMUNICATION



- Je veux poser mon aile, peux-tu la saisir ?



- Je suis prêt à ce que tu lâches mon aile.



- Je vais changer de direction ou sauter.

www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Suivez l'actualité des affaires maritimes sur [LinkedIn](#) # affaires-maritimes
Fédération française de voile : www.ffvoile.fr/ffv/web/